



N°45
JUILLET
2020

LE MAGAZINE
de *L'Ernée*
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



- ANDOUILLÉ
- CHAILLAND
- ERNÉE
- JUVIGNÉ
- LA BACONNIÈRE
- LA BIGOTTIÈRE
- LA CROIXILLE
- LA PELLERINE
- LARCHAMP
- MONTENAY
- SAINT-DENIS-DE-GASTINES
- SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME
- SAINT-HILAIRE-DU-MAINE
- SAINT-PIERRE-DES-LANDES
- VAUORTE

CAP SUR 2026 !



Ernée -
Pellerine -
Saint-Hilaire-du-Maine -
Saint-Pierre-des-Landes




Le Président
Gilles LIGOT

Edito

Directeur de la publication : Gilles LIGOT

Comité de rédaction : l'ensemble des agents de la Communauté de communes de l'Ernée

Tirage : 10 200 exemplaires sur papier recyclé

Conception :  **Octopus**
Conception Graphique/Ernée
www.octopus-erne.com / Cécile Dufief

Impression :  **IMPRIM'VERT® - IMPRIM'ERNÉE CRÉATION**

Dépôt légal à parution : ISSN 2106-8372

En ce début d'été 2020, un nouveau chapitre de notre collectivité débute avec l'installation, le 8 juin dernier, du Conseil communautaire. Les 41 conseillers communautaires, issus des 15 communes de notre territoire auront la charge de poursuivre le travail engagé depuis plus de 25 ans par Albert LEBLANC et l'ensemble des élus ayant siégé au sein de notre assemblée.

Je tiens à saluer le Président qu'il fût, sa volonté et sa persévérance tout au long de ces années pour construire une Communauté de communes « humaine », avec une situation financière saine et des fondamentaux solides.

Nouvellement élu à la présidence de la Communauté de communes de l'Ernée, je remercie mes collègues de la confiance qu'ils m'accordent et suis pleinement conscient de la tâche qui m'attend, qui nous attend.

Je me sais bien entouré, tant par les élus que par les agents, et souhaite avant tout poursuivre la construction communautaire sur des fondamentaux et prérequis indispensables à la vitalité du territoire.

L'accompagnement du secteur économique restera le fer de lance de notre action. Nous continuerons d'être au plus près des problématiques et des projets de nos entreprises en consolidant, notamment, la culture de territoire de notre tissu économique par la création d'un réseau des entreprises de l'Ernée.

Offrir un cadre de vie de qualité restera une de nos priorités. Pour ce faire nous devons agir sur la qualité de notre offre culturelle, le dynamisme de nos équipements sportifs et de loisirs et sur le développement des grands événements.

Enfin, nous construirons un projet partagé dans lequel chaque commune continuera à trouver sa place. Il existe aujourd'hui un équilibre entre les communes et la Communauté qu'il faudra maintenir dans les années à venir.

Notre feuille de route s'inscrit pleinement dans la continuité du travail engagé ces dernières années. Il nous faudra aussi mener des actions et projets en prenant en compte de nouveaux enjeux :

- Enjeu de la transition écologique avec notre Plan Climat Air Energie et Territoire dont le programme d'actions a été validé en fin d'année 2019 ;
- Enjeu de la transition numérique avec la modernisation de nos services publics, l'arrivée de la fibre optique et la médiation auprès des publics
- Enjeu de la mobilité, nouvelle compétence de la Communauté de communes qui sera mise en oeuvre en 2021

Vous le voyez, nous aurons l'occasion d'échanger, de nous rencontrer, de partager pendant les mois qui viennent.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

Le Président
Gilles LIGOT



Pour être au plus proche de vous, la Communauté de communes de l'Ernée arrive sur Facebook. Vous y retrouverez les informations et actualités du territoire de l'Ernée. N'hésitez pas à suivre cette page et inviter vos amis à nous suivre également !
<https://www.facebook.com/comcomlernee/>

Dans ce numéro :

ALBERT LEBLANC

P.3 - 25 ans au service de l'Ernée

LA COM. COM.

P.4 - Qu'est ce que c'est ?

ÉCONOMIE

P.8 - Mobilisation pour les entreprises

TOURISME

P.9 - Un secteur solidaire

ENVIRONNEMENT

P.10 - La déchèterie d'Ernée

PLAN CLIMAT

P.11 - Le défi mobilité

SOLIDARITÉ

P.12 - L'Espace France Services

NUMÉRIQUE

P.13 - Le numérique au service de tous

EAU ET ASSAINISSEMENT

P.14 - Les chantiers en cours

CULTURE

P.15 - Lecture pendant l'été
- Inscription à l'école de musique
- 3'E la programmation est prête

En mars 1995, un peu plus d'un an après la création de la Communauté de communes du Pays de l'Ernée, Albert LEBLANC en devient le Président jusqu'au 8 juin 2020, date où s'achèvent ses mandats électoraux. Ces 25 années au service du développement d'un territoire sont synonymes d'une période émaillée de nombreux projets qui marqueront le territoire pendant encore de longues années...

UNE PRIORITÉ : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Entrepreneur dans l'âme, le soutien à l'activité a toujours été le principal cheval de bataille d'Albert LEBLANC. Si la situation économique est aujourd'hui stable et dynamique, il ne faut pas oublier la suppression de plusieurs centaines d'emplois dans le textile et la chaussure à la fin des années 1990. Afin de relancer l'activité, la Communauté de communes avait mis en oeuvre une stratégie assez unique en France en construisant de nombreux ateliers-relais et en les mettant à disposition des entreprises sous forme de crédit-bail. Cette politique s'est traduite par la construction de plus de 30 ateliers sur l'ensemble du territoire, représentant plus de 45 000 m² de bâtiment et plus d'un millier d'emplois.

Quelques exemples marquant sur le territoire :

- Les abattoirs de la société LDC à Chailland
- Les usines PLASTIMA et ELEKTO à Andouillé
- Les entrepôts de l'entreprise REBOURS à Saint-Denis-de-Gastines



Inauguration de l'entreprise REBOURS à Saint-Denis-de-Gastines



Création d'une dynamique de réseau sur les compétences avec les entreprises en 2015

LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Sous l'impulsion d'Albert LEBLANC, la Communauté de communes a réussi à disposer au fil des années d'une capacité d'investissement importante lui permettant de porter de nombreux investissements structurants. L'équipement le plus important reste celui de la construction de l'Aquafitness de l'Ernée en 2014 avec sa chaufferie bois pour un montant de 6 millions d'euros.

Au cours du dernier mandat, la construction des Maisons de Santé d'Andouillé, La Baconnière, Juvigné et Ernée auront été au coeur des investissements de la Communauté de communes pour un montant d'investissement cumulé de 5,8 M€.



Impliqué au plus près des dossiers de la CCE, ici en présentation du chantier de réhabilitation de la piscine communautaire

FAIRE NÂTRE UN ESPRIT DE TERRITOIRE...

Des propos des maires et élus ayant côtoyé Albert LEBLANC ces dernières années, c'est ce qui marque le plus. Une volonté sans faille de créer un véritable esprit communautaire.

La création d'un Conseil des Maires dès 1995 est une marque importante du rôle que doit avoir chaque commune dans le projet communautaire. Cette idée visionnaire a d'ailleurs été inscrite dans la loi « engagement et proximité » votée en décembre 2019 !

Cet esprit communautaire s'est traduit par la mise en oeuvre de plusieurs politiques de territoire sur le développement culturel, l'aménagement du territoire avec la création du premier Schéma de Cohérence Territoriale, d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, d'un Plan Climat Air Energie et Territoire et la création de services mutualisés à destination des communes.



Signature des premiers contrats de financement régionaux. Ici en 2005 avec Jacques AUXIETTE (Président de la Région des Pays de la Loire) et Claude LEBLANC (Président du Pays de Haute-Mayenne)

...ET UNE RÉELLE DYNAMIQUE D'ÉQUIPE

Albert LEBLANC le disait souvent, les agents de la CCE étaient avant tout « ses collaborateurs ». Son charisme, ses compétences et son accessibilité ont permis de créer une véritable ambiance de travail dans un esprit d'équipe transversal. Avec le départ d'Albert LEBLANC, une petite partie d'âme de la Communauté s'en est allée...

Merci, Président.



Les agents de la Communauté remerciant, non sans émotion, la proximité et l'engagement de leur Président le 8 juin 2020

« Participer à la vie de la Communauté de communes, c'est créer une dynamique collective dans un esprit de solidarité. Quand on est élu communautaire il ne faut jamais oublier ces mots, collectif et solidaire. »

Extrait du dernier discours d'Albert LEBLANC le 8 juin 2020

LA COM. COM... KÉSAKO ?

L'Ernée

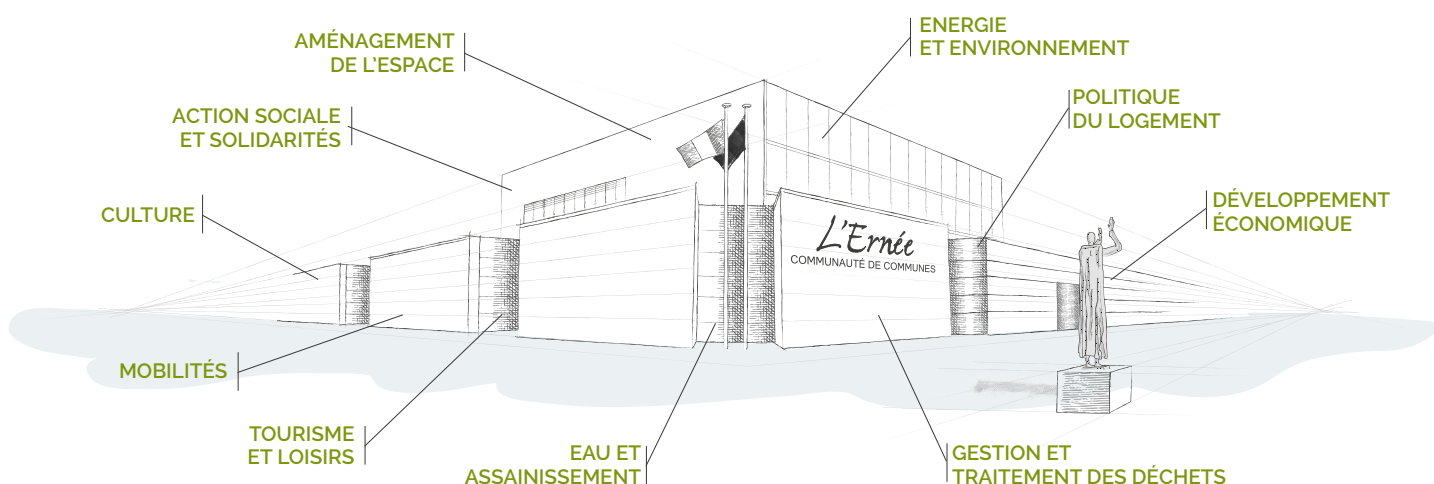
QU'EST-CE QUE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! »

En France, toutes les communes coopèrent entre elles au sein d'intercommunalités. Ensemble, elles réalisent en EQUIPE ce qu'elles ne peuvent pas faire seules. Elles mutualisent leurs MOYENS. La Communauté de communes de l'Ernée représente notre territoire défini autour d'un bassin de vie et traversée par la rivière « L'Ernée ».

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, À QUOI ÇA SERT ?

Elle exerce à la place de ses communes membres des compétences obligatoires définies par la loi ; mais aussi des compétences supplémentaires que lui transfèrent les communes.



COMMENT SONT DÉSIGNÉS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ?

Les 41 élus de la Communauté de communes de l'Ernée sont des conseillers municipaux issus des 15 communes membres.

DANS LES COMMUNES DE - 1000 HABITANTS



CONSEILLERS MUNICIPAUX



CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les conseillers communautaires sont automatiquement le maire, le premier adjoint, etc... selon le nombre de sièges attribués à la commune au conseil communautaire

DANS LES COMMUNES DE + 1000 HABITANTS



CONSEILLERS MUNICIPAUX



CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Les conseillers communautaires sont élus par les électeurs en même temps et parmi les conseillers municipaux

QUI DÉCIDE ?

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉSIGNE
LE BUREAU
composé du
Président, des vice-présidents

DÉSIGNE
LES COMMISSIONS
composé de conseillers
communautaires et municipaux.

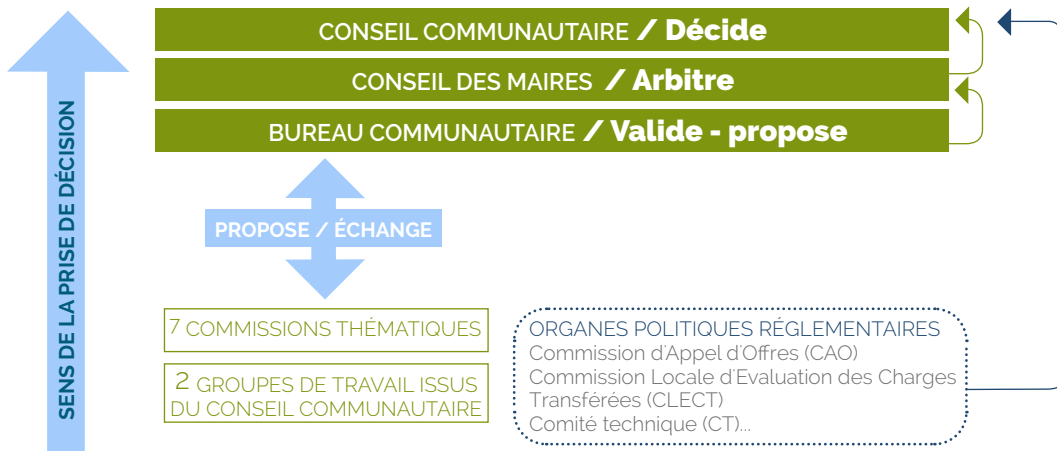


Le Président – Gilles LIGOT.
Élu parmi les conseillers communautaires,
il est l'organe exécutif de la communauté.
Il fixe l'ordre du jour et préside les séances
du conseil, met en œuvre les décisions
avec l'aide de ses services, décide des
dépenses à engager.

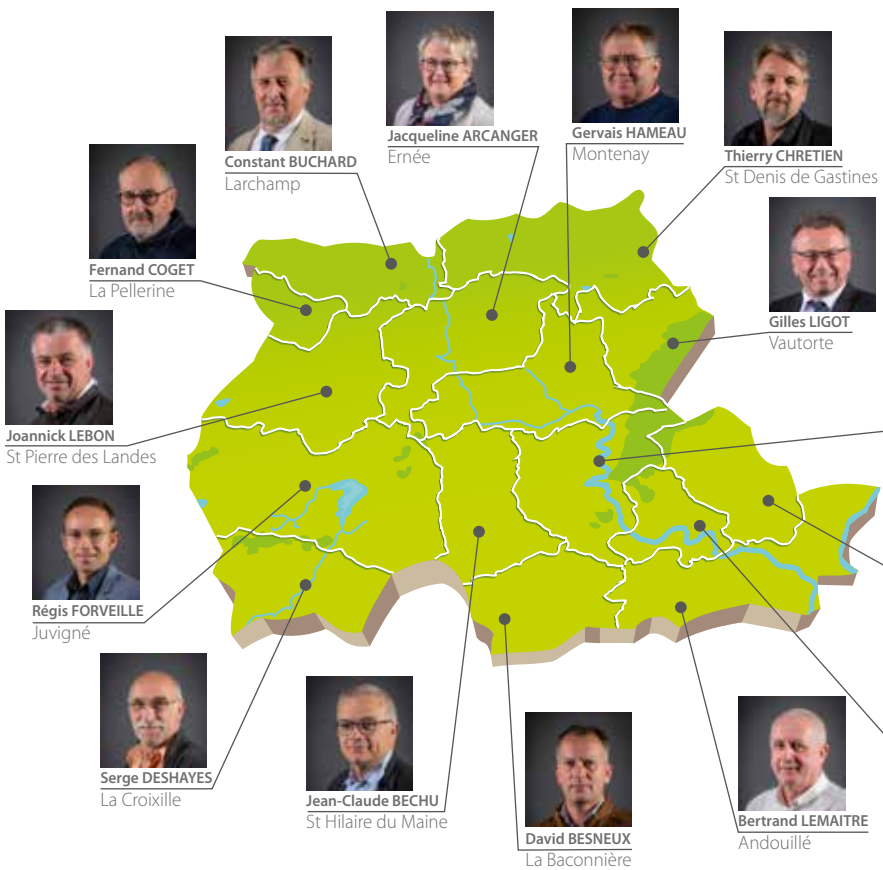
Les Vices-Présidents
Ils représentent le président pour l'exercice de
différentes compétences de la communauté.

- 1^{er} vice-président : Jacqueline ARCANGER
- 2^{ème} vice-président : Bertrand LEMAITRE
- 3^{ème} vice-président : Aude ROBY
- 4^{ème} vice-président : Thierry CHRETIEN
- 5^{ème} vice-président : Bruno DARRAS
- 6^{ème} vice-président : Régis BRAULT

PROCESSUS DÉCISIONNEL



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, COMMENT ÇA MARCHE ?



Les 41 Conseillers Communautaires
siègent au sein du Conseil communau-
taire, l'organe délibérant de la collectivité,
qui se réunit une dizaine de fois par an
lors de séances publiques.

Composé du Bureau et des 9 autres
maires, le Conseil des Maires
arbitre la majeure partie des
décisions proposées au Conseil
communautaire.

Sept commissions spécialisées, ouvertes à tous les conseillers municipaux (même non élus communautaires) préparent les projets de décisions et les dossiers qui seront soumis au vote de l'assemblée.

COMMISSION 1 : ECONOMIE – EMPLOI – Gilles LIGOT

COMMISSION 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE – GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS – Jacqueline ARCANGER

COMMISSION 3 : SOLIDARITES - SERVICES DE PROXIMITE – Bertrand LEMAITRE (y compris Conseil d'administration du CIAS)

COMMISSION 4 : CONSEIL D'EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT – Aude ROBY

COMMISSION 5 : HABITAT ET REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS – Thierry CHRETIEN

COMMISSION 6 : TOURISME-LOISIRS – Bruno DARRAS

COMMISSION 7 : CULTURE – Régis BRAULT

La Communauté de communes de l'Ernée exerce ses compétences et met en oeuvre ses projets en s'appuyant sur une administration propre, constituée de 80 agents.



La Communauté et les communes peuvent également partager leurs services afin de favoriser la complémentarité, voire de réaliser, à terme, des économies d'échelle, c'est ce qu'on appelle la mutualisation.

LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Pour financer les services du quotidien et les politiques locales qui dessinent l'avenir du territoire, la Communauté dispose de ressources financières et fiscales qui proviennent des habitants, des entreprises ou de l'Etat.



LES ELUS COMMUNAUTAIRES



Président : Gilles LIGOT

RANG 1 (de G à D) : Régis FORVEILLE/Chantal DORRIERE/Thierry CHRETIEN/Jacqueline ARCANGER/Aude ROBY/Jean-Claude BECHU/Constant BUCHARD/Annick GUILLAUME

RANG 2 : Françoise LEPRETRE/Bruno ROULAND/Véronica BIGNON/Bruno DARRAS/Bertrand LEMAITRE /Régis BRAULT/Gervais HAMEAU/Mélanie BIDAULT

RANG 3 : Claudine DAUGUET/Michel DU FOU DE Kerdaniel/Mickaël JAMES/David BESNEUX/Joannick LEBON/Serge DESHAYES/Fernand COGET/Gérard LE FEUVRE

RANG 4 : Maryvonne VOISIN/Olivier ALLAIN/Michèle GILLES/Vincent DESSANDIER/Chantal CLEMENT/Danièle DENIAU/Alain BELLAY/Corinne MERZOUK

Rang 5 : Séverine RICOULT/Valérie BOITTIN/Bruno BOUVIER/Stéphane BIGOT/Eric ROBINEAU/Cyrille FRANÇOIS/Virginie DENIEL/Paul GARNIER

MOBILISATION POUR LES ENTREPRISES...

En donnant un coup de frein brutal à l'activité économique, la crise sanitaire a mis à mal la trésorerie des entreprises et de leurs écosystèmes.

La Communauté de communes a été en première ligne pour le déploiement des dispositifs d'aides mis en oeuvre.

L'ensemble des dispositifs restent ouvert pendant les mois qui viennent.

FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE

Mis en place par la Région, la Banque des Territoires, les départements et les intercommunalités des Pays de la Loire, le **Fonds territorial Résilience est un dispositif de soutien économique pour aider les petites entreprises à faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID-19.**

Grâce à l'engagement de tous, 32 millions d'euros ont ainsi été mobilisés en l'espace de quelques semaines.

Le fonds territorial RESILIENCE permet d'accorder des avances remboursables à 0% avec un différé de remboursement d'un an.

Depuis le début du mois de juin, le **Fonds Territorial Résilience** a évolué pour répondre au défi de la relance, s'adapter aux besoins des entreprises dans les territoires, en permettant à davantage d'entreprises d'en bénéficier : ➔

#COVID-19 FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE
Des évolutions pour aider d'entreprises

Initialement destiné aux TPE de 10 salariés et moins, et de moins de 1M€ de CA par an, pour bénéficier de 1500€ à 10000€ d'avances remboursables, le Fonds territorial Résilience évolue pour répondre aux défis de la relance.

ASSOUPLISSEMENT DU DISPOSITIF POUR TOUTES LES TPE de 10 salariés et moins, et de moins de 1M€ de CA par an

- 1 Possibilité de cumuler avec le Fonds de solidarité national
- 2 Plus nécessaire de justifier d'une cessation de paiement
- 3 Extension aux entreprises créées avant le 1^{er} mars (auparavant fin 2019)
- 4 prolongation du dispositif au 31 décembre 2020

OUVERTURE ET ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF AUX ENTREPRISES DES SECTEURS EN TENSION :
 hôtellerie, restauration, tourisme, sport

- 1 Jusqu'à 20 salariés et 2M€ de CA / an
- 2 Jusqu'à 20 000€ d'avance remboursable

➔ d'infos sur resilience-paysdelaloire.fr

FONDS DE SOUTIEN DE L'ERNÉE

Après le Fonds National de Solidarité, le Fonds Territorial de Résilience de la Région des Pays de la Loire, la **Communauté de communes de l'Ernée a souhaité se mobiliser rapidement pour apporter une réponse efficace et coordonnée sur le territoire.**

La Communauté de communes de l'Ernée a donc mis en place **un fonds de soutien exceptionnel** aux entrepreneurs indépendants, commerçants, artisans installés sur les 15 communes du territoire.

Cette aide est un versement unique qui vient répondre à l'urgence de trésorerie d'un bon nombre de petites entreprises.

« La crise est inédite, la réponse que nous devons apporter devait l'être. Je me réjouis de la volonté de mes collègues élus et de nos collectivités partenaires d'avoir facilité la mise en oeuvre de ce programme. » Albert LEBLANC.

A ce jour, 80 dossiers ont été instruit par les services de la Communauté de communes.

Le fonds est financé par la Communauté de communes de l'Ernée, les 15 communes du territoire et le Conseil départemental de la Mayenne.

Les dossiers sont à déposer en ligne et toutes les informations sont disponibles sur www.lernee.fr

FONDS D'URGENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE ENTREPRISES IMPACTEES PAR L'EPIDEMIE COVID-19

LE DISPOSITIF

La Communauté de communes de l'Ernée a décidé de créer un fonds d'urgence exceptionnel pour apporter un soutien financier aux entrepreneurs indépendants, commerçants, artisans installés sur les 15 communes du territoire, dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire et / ou les fermetures administratives liées à cette dernière.

MONTANT

Subvention comprise entre 800 € et 5 000 € suivant le nombre de salariés de l'entreprise, et selon la perte du chiffre d'affaire* (dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif par la Communauté de communes de l'Ernée).

Aide cumulable avec d'autres dispositifs d'aides publics.
 *Cf. Règlement

MODALITES

Le dossier de demande doit être rempli et transmis en ligne avant le 30 Septembre 2020 via le lien de la plateforme suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/communesdecoernee-soutienscovid19>

Une seule demande possible par structure sur la période de mars à mai 2020.



Besoin d'aide pour monter vos dossiers, contactez Audrey BECHU :
 02 43 05 99 08
a.bechu@lernee.fr

LE SECTEUR DU TOURISME ÉGALEMENT SOLIDAIRE

OPÉRATIONS « LE REPOS DES HÉROS » ET « MIAM ! LA MAYENNE À CROQUER »



Afin de remercier les soignants et les professions assimilées ayant été en première ligne lors de la pandémie de la COVID-19, le département de la Mayenne a prévu une enveloppe de 100 000 € pour financer des séjours sur le territoire dans le cadre du plan départemental d'urgence.

Plus de 200 bons cadeaux ont été mis en jeu. Les gagnants pourront séjourner en Mayenne avec leur famille de juillet à décembre et seront accueillis comme de véritables VIP.

De la même manière, le département de la Mayenne a prévu pour cet été, des bons « RESTAURANT » d'une valeur de 20 € qui seront valables dans de nombreux restaurants mayennais. Après inscription sur une plateforme, le touriste se verra remettre ce bon lors de son entrée sur un site de visite payant du département. 15 000 bons vont être édités, soit 300 000 € pour le secteur de la restauration.

Deux jolies façons de récompenser les soignants et de relancer le secteur du tourisme fortement impacté par la crise sanitaire.

OPÉRATIONS « JE (RE) DÉCOUVRE LA MAYENNE » ET COURTS-SÉJOURS



La pandémie de Covid 19 a poussé les acteurs économiques à modifier leurs stratégies, à les adapter aux contraintes sanitaires mais également à proposer de nouvelles offres correspondant aux nouvelles attentes des clientèles.

En ce sens, à l'initiative de Laval Tourisme, les professionnels du tourisme des différents territoires ont

travaillé ensemble pour engager des actions afin de favoriser la reprise de l'économie touristique. Deux projets différents ont abouti : une campagne de communication, essentiellement sur les supports numériques (Facebook, Instagram...) avec le slogan « **Cet été, je (re) découvre la Mayenne** » ; et la mise en place d'une **offre de séjours et week-ends packagés** à destination

prioritairement d'une clientèle de proximité.

La communication de ces séjours se fera

- à partir d'une brochure numérique, qui sera diffusée dans un premier temps en Mayenne et dans un périmètre "à 2h du département"

- sur les sites internet des OT
- sur les réseaux sociaux avec des sponsorisations ciblées



D'autre part, un démarchage des agences de voyage et des tours opérateurs généralistes et thématiques est en cours afin d'optimiser la visibilité commerciale et ainsi capter de nouvelles clientèles.

Pour le territoire de l'Ernée, deux courts séjours sont proposés autour de la nature et du patrimoine

LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE D'ERNÉE OUVERTE DEPUIS LE MOIS DE MAI

Cette nouvelle déchèterie plus grande et plus accessible, répond aux normes en vigueur. Elle permet aux usagers un accès plus facile et plus sûr pour le dépôt des différents déchets.



Composée de 16 quais, d'une plateforme pour les déchets verts, de conteneurs pour la collecte des déchets dangereux, des déchets électriques Elle sera capable de répondre aux besoins de la population d'Ernée et des communes alentours. Elle aura notamment permis, dans la période que nous venons de vivre, de mettre à disposition des usagers un nombre important de bennes afin de gérer le flux à la fin du

confinement. Dans le futur, le nombre de quais permettra d'anticiper le tri de nouveaux déchets.

La déchèterie située ZA de la mission, rue Alain GERBAULT, a coûté près de 600 000 € financée par l'ADEME (20%), l'Etat (18.6%), le département de la Mayenne (2.5%) et la Communauté de communes de l'Ernée (58,9%).

LE SERVICE DÉCHETS OPÉRATIONNEL PENDANT LA CRISE



La collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables s'est poursuivie à un rythme identique à la normale, malgré la pandémie et les contraintes sanitaires qui en découlaient.

Merci à toute la chaîne de collecte et de traitement qui a permis de maintenir ce service essentiel !

ATTENTION il est rappelé qu'il est toujours interdit de déposer les mouchoirs et masques dans les conteneurs de déchets recyclables ! Ils doivent être déposés dans un sac fermé dans les conteneurs pour les ordures ménagères.

L'ensemble des déchèteries de la Communauté de communes ont été fermées dès le 16 mars, comme dans toute la France. Cependant dès la première semaine les élus de la collectivité ont décidé de les rouvrir progressivement. Dans un premier temps pour certains secteurs professionnels essentiels, avant de l'élargir à tous. Pour les particuliers, il y a eu des ouvertures exceptionnelles pour les déchets verts, avant un retour à la normale à partir du 18 mai.

Cette reprise progressive a permis d'évacuer progressivement les déchets accumulés par les usagers.

Après 1 mois de fonctionnement tendu, le flux se normalise même si cela peut parfois être encore compliqué à certains horaires.

UNE NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS VERTS PENDANT LA PANDÉMIE ?

Pour bon nombre d'entre vous, le confinement a été l'occasion « d'une réflexion » sur la gestion de vos déchets verts et de votre pelouse.

Des solutions existent pour éviter le dépôt de vos déchets verts en déchèteries et donc un déplacement inutile.



POUR LA PELOUSE

- Le mulching permet d'apporter de l'engrais naturel, et d'éviter d'assécher le sol
- Le paillis, après l'avoir fait sécher quelques heures au soleil, empêche la pousse des mauvaises herbes
- Elle peut être utilisée en compostage, après un temps de séchage au soleil pour éviter la fermentation.



POUR LES BRANCHAGES

- N'hésitez pas à louer des broyeurs ou utilisez votre tondeuse pour les petites tailles, vous obtiendrez du paillage à moindre coût

UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE



Dans le cadre de son programme en faveur des nouvelles mobilités, la Communauté de communes aide les foyers à l'acquisition de vélos électriques.

L'aide s'élève à 10 % du montant de l'achat, plafonnée à 100 € et sans condition de ressources.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de la Communauté de communes.

N'hésitez pas à vous renseigner également auprès de vos commerçants de proximité.



LE DÉFI MOBILITÉ ENTREPRISES EN HAUTE MAYENNE, REVIENT DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2020 !

Pour la deuxième année consécutive, le Groupe d'Action Locale Haute Mayenne (coopération entre les 4 Communautés de communes du Nord Mayenne) anime le Défi Mobilité Entreprises.

« C'est avant tout une aventure collective pour expérimenter différents moyens de se déplacer sur les trajets domicile-travail. »

Nouveauté cette année, les établissements scolaires sont concernés : le but, inciter les élèves et leurs parents à repenser leur trajet domicile-école.

Cette semaine de défi est l'occasion pour les salariés et les scolaires de tester de nouveaux modes de déplacement : marche, vélo, trottinette, transports en commun ou encore covoiturage. Ne plus se déplacer seul dans sa voiture permet de faire des économies dans le porte-monnaie, a un impact positif pour la planète et pour notre santé à tous !

L'année dernière, les agents de la Communauté de communes avaient relevé le défi en expérimentant notamment le covoiturage.



Depuis, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'un vélo électrique pour les courts déplacements de ses agents.

Si ce défi vous intéresse, parlez-en dans votre entreprise, dans votre établissement et n'hésitez pas à nous contacter pour connaître les modalités d'inscription et de participation.

Contact : Séverine Letilleux, GAL Haute Mayenne 02 43 11 04 40/
Floriane Bekri, CCE 02 49 66 11 02



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU PARC ÉOLIEN DE SAINT HILAIRE DU MAINE



Photomontage - Vue depuis le hameau de Vaubelin

Ce sera donc un parc de 4 éoliennes qui va sortir de terre au sud de Saint Hilaire du Maine. Ce projet entre pleinement dans l'objectif de la collectivité et de son Plan Climat.



La 1^{ère} étape, qui vient de commencer, est la construction des voies d'accès et des plateformes de levage.

La 2^{ème} étape, prévue cet été, concernera la construction des fondations des éoliennes. Ensuite il y aura le raccordement électrique avant l'étape finale et la mise en place des éoliennes prévue cet automne.

Les éoliennes auront une taille maximum de 164 m. et un diamètre de rotor de 117 m. Ce parc permettra de produire 30 GWh, ce qui correspond à 50 % de la consommation électrique du secteur résidentiel du territoire de l'Ernée.

L'ESPACE FRANCE SERVICES, UN LIEU UNIQUE POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN



Le 6/02/2020 : Inauguration de l'Espace France Services (de gauche à droite) :

Albert LEBLANC, Président de la Communauté de communes de l'Ernée, Olivier RICHEFOU, Président du Conseil départemental de la Mayenne, Noura KIHAL-FLEGEAU, Sous-préfète de la Mayenne, Jean-François TREFFEL, Préfet de la Mayenne, Clarisse HEROUARD, responsable de l'Espace France Services

Au travers de cette nouvelle appellation l'Etat a souhaité repenser l'organisation des services publics du quotidien pour éviter les ruptures d'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique des habitants d'un territoire donné.

L'objectif est d'accompagner au mieux les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne via les sites Internet de nos partenaires : Pôle emploi, la mission locale, la CAF, la MSA, la CPAM, la CARSAT, la Poste, la Direction départementale

des finances publiques et le Conseil départemental d'accès au droit.

L'Espace France Services veille également à accueillir dans des locaux adaptés bon nombre d'associations, d'entreprises, de professionnels de l'emploi, de la formation et de l'action sociale pour garantir un ancrage local privilégié et faciliter les démarches des habitants dans un seul et même lieu.

En 2019, 6 500 usagers ont franchi les portes de l'Espace France Services de l'Ernée.

Contacts :

Clarisse Hérouard – Antoine Bayet
02 43 05 46 31 - efs@lernee.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi :
8h30/12h30 - 13h30/17h30

Vendredi : 8h30/12h30 - 13h30/16h30

LES AGENTS DU PÔLE SERVICES DE PROXIMITÉ MOBILISÉS PENDANT LE CONFINEMENT !



Les agents du pôle Services de proximité

Entre le 18 mars et le 12 mai 2020, avec le soutien de la ville d'Ernée, de la Banque alimentaire de Laval, des Restos du coeur de Mayenne et des travailleurs sociaux de l'antenne solidarité d'Ernée, les agents du pôle Services de proximité se sont mobilisés pour :

- Organiser une aide alimentaire en porte à porte auprès de 80 familles réparties sur 14 communes, sans oublier les 30 résidents du CAO d'Ernée ainsi que les 2 occupants du local SDF. L'équipe masquée et gantée a réalisé au total 12 distributions pour un peu plus de 1400 kms parcourus et 4 tonnes de marchandises manipulées.

- Assurer une veille téléphonique hebdomadaire auprès des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire et des participants de l'Escapade.

- Accompagner à distance les usagers de l'Ernée dans leurs démarches de la vie quotidienne soit en moyenne 15 accompagnements journaliers.

Pendant toute la période de confinement, l'Espace France Services a élargi ses missions à l'ensemble du territoire national via le dispositif « Solidarité numérique ». 140 personnes extérieures au territoire ont ainsi été accompagnées à distance dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Améliorer la disponibilité des services communautaires, moderniser nos outils de travail, limiter les consommations de papier, sont autant d'objectifs poursuivis dans le cadre de la digitalisation des services communautaires. Vous découvrirez dans cette page quelques-uns des projets lancés par la Communauté de communes de l'Ernée.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE TOUS !



La Communauté de communes de l'Ernée, 1ère intercommunalité en Mayenne à proposer le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne

Vous avez un projet et vous devez déposer un permis de construire, une déclaration de travaux... vous pouvez la déposer sur le Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme de l'Ernée à l'adresse suivante :

<https://gnau10.operis.fr/erneegnau/#/> ou sur www.cc-lernee.fr

Vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier sur un espace sécurisé. Les dépôts de dossiers sont bien évidemment toujours possibles dans vos mairies.

DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

Depuis 2014, la Communauté de communes a choisi de dématérialiser sa communication avec les élus en leur fournissant des tablettes tactiles. En 6 ans, cela aura permis d'économiser plus de 70 000 feuilles de papier.

Les nouveaux conseillers communautaires ont eu droit à une formation dispensée par le Service « Systèmes d'information » afin de les accompagner dans la prise en main de cet outil numérique qui leur servira tout au long de la mandature.

Tous les documents administratifs - convocations, délibérations, comptes rendus de réunions - sont dématérialisés à destination des élus. Cette démarche entre pleinement dans l'objectif de la collectivité et de son Plan Climat.



DES NOUVEAUX SITES INTERNET MODERNES ET PERFORMANTS

3 nouveaux sites internet disponibles dès cet été :



Le site du Cube, studio de répétition à Saint Denis de Gastines, est une vitrine pour cet équipement de qualité. Il offrira notamment la possibilité aux musiciens de réserver leurs créneaux de manière très facile.

www.lecube.lernee.fr/



Le site de l'AquaFitness complètement modernisé, présentera l'ensemble des possibilités de l'établissement, les événements et les coachs sportifs. Dans les mois à venir, vous aurez la possibilité de réserver et payer en ligne toutes vos activités préférées.

www.aquafitness.lernee.fr/



Le site touristique de la Haute Mayenne fait également peau neuve... C'est le résultat d'une collaboration entre les Communauté de communes de l'Ernée, du Bocage Mayennais, Mayenne Communauté et Mayenne Tourisme. L'ensemble des atouts touristiques des territoires est mis en valeur grâce à ce site esthétique et moderne.

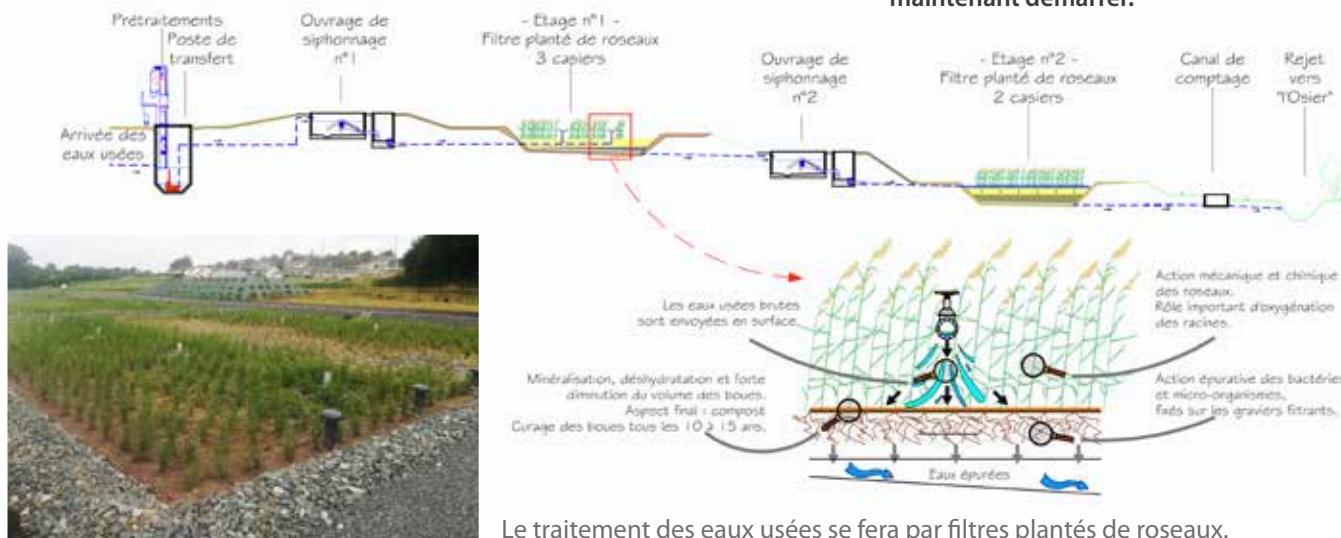
www.hautemayenne-tourisme.fr

Aujourd'hui, plus de 50 % des consultations sur Internet se font sur téléphone. Les sites sont construits pour s'adapter à tous les types d'écran, et principalement pour les téléphones portables

UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À MONTENAY

Les travaux de la nouvelle station d'épuration de Montenay ont été finalisés. La démolition de l'ancienne peut maintenant démarrer.

Filière mise en place :



Le traitement des eaux usées se fera par filtres plantés de roseaux.

LES TRAVAUX EN COURS

2,8 km réseau d'eau potable ont été renouvelés depuis le début de l'année, soit 0,4 % du réseau



Travaux en prévisions...

Des travaux ont démarré rue des Glaieuls à Ernée (l'assainissement sera fait dans un 2^{ème} temps) et les équipes de travaux iront ensuite dans le bourg de La Pellerine.

Concernant l'assainissement, les 1^{ère} interventions dans la rue d'Anjou à Ernée sont prévues en juillet.

LA CONTINUITÉ DU SERVICE PENDANT LA CRISE



La production d'eau potable a été maintenue pendant la période de confinement et il n'y a pas eu de flots d'eaux usées à se déverser dans nos rivières. Les activités principales du service eau et assainissement ont été maintenues : l'accueil téléphonique sans modification d'horaires, les méthodes de travail administratives et techniques ont été adaptées ce qui a permis de garantir la continuité du service. Seules quelques activités non essentielles ont été suspendues pour réduire les risques de contamination des agents.

LE RÉSEAU LECTURE S'ADAPTE POUR QUE VOUS PUISSIEZ LIRE PENDANT L'ÉTÉ !

Depuis le 11 mai, les bibliothèques du Réseau de l'Ernée ont mis en place des services tels que les « drives » permettant aux usagers de rendre et emprunter des documents en toute sécurité. Petit à petit, certaines d'entre elles ont permis aux lecteurs de revenir faire leurs choix en rayon. Pour ce faire, comme dans tout espace public, les règles sanitaires doivent être respectées. Les documents rendus par les lecteurs subissent systématiquement un temps de quarantaine avant d'être remis en rayon.

Au fur et à mesure de l'évolution des directives, nous vous tiendrons informés via le site internet et la page facebook de la Communauté de communes.

N'hésitez pas vous renseigner auprès de vos bibliothécaires.

Et si vous êtes malgré tout en manque de lectures, de magazines ou de films la médiathèque numérique départementale est toujours accessible 24/24.

<https://bdmlamayenne.bibliodemand.com/>



RENTRÉE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE DE L'ERNÉE

ENVIE DE JOUER D'UN INSTRUMENT ?
DÉCOUVRIR LE PLAISIR DE JOUER ENSEMBLE ?



Venez découvrir l'école de musique en vous inscrivant dès à présent !
Pour plus de renseignement : 02 43 05 98 88
ecoledemusique@lernee.fr
www.cc-lernee.fr



Les Dodos

Avril - SAINT DENIS DE GASTINES

Cirque sous chapiteau



Une maison en bois – Vida – A table !

Novembre

LA BIGOTTIERE, ST HILAIRE DU MAINE, ERNÉE

Magie, marionnette, théâtre d'ombres

Dans le cadre de la Biennale de la marionnette et des formes manipulées



Eternels idiots

Octobre - ERNÉE

Cirque



We are Monchichi

Mars - ERNÉE

Danse



David KRAKAUER

Février - ERNÉE

Musique Klezmer

Saison
Culturelle
la 3^E
de l'Ernée

au foir
de la rue

La saison prochaine se prépare et les rendez-vous fixés... la programmation est prête, les artistes aussi et nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles dès le 1^{er} octobre prochain pour le spectacle d'ouverture.



Pronom

Février - ERNÉE

Théâtre



Retrouvez dès septembre toute la programmation dans vos boîtes aux lettres

Réservation : 02 43 05 98 80 - 3E@lernee.fr